

## Formulaire de don

Soutenez les équipes de l'HNFC en faisant un don

**Je souhaite que mon don puisse aider les équipes de l'HNFC dans le cadre du COVID 19**

**Formulaire complété à envoyer à :**

HNFC – DAFAG  
100 route de Moval  
CS 10499 TREVENANS  
90015 BELFORT CEDEX

ou sous format dématérialisé à l'adresse suivante :  
dir-dafag@hnfc.fr

Je souhaite que mon don reste anonyme :  oui  non

Je suis :  un particulier  une entreprise  
 Mme  M.  Mme et M.

Nom ..... Prénom .....

Entreprise .....

N°SIREN-SIRET/code APE .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Téléphone ..... Email .....

**Montant du don : ..... euros**

**J'effectue mon don par :**

par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, (au dos : HNFC – COVID 19), à envoyer au :  
**Centre des Finances publiques - Trésorerie BELFORT ETS HOSPITALIERS**  
**1 place de la Révolution Française - BP 20099 - 90022 BELFORT CEDEX**

par virement bancaire (en précisant « DON COVID 19 » et votre nom dans le libellé)

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB) 053			
TITULAIRE	Trésorerie BELFORT ETS HOSPITALIERS		
DOMICILIATION	Banque de France BELFORT		
CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB
30001	00189	D902000000	83
IDENTIFICATION INTERNATIONALE			
IBAN	FR55 3000 1001 89D9 0200 0000 083		
BIC	BDFEFRPPCCT		

*Au titre de l'impôt sur le revenu (IRPP), votre don est déductible à hauteur de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable (don à effectuer avant le 31 décembre) – Au titre de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), 75 % du don versé peut-être réduit directement de l'impôt dû dans la limite de 50 000 € - Le don de votre entreprise est réductible à hauteur de 60% dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires ou dans la limite de 20 000 € (art.238 bis du C.G.I). Lorsque le montant de la défiscalisation est supérieur à 0,5%, l'excédent peut être reporté sur les 5 exercices suivants.*